

**UNIVALOM**

Siège :  
3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

**Délibération 2023-67**

**OBJET : Autorisation de signature - Convention de mise à disposition de la déchèterie de Puget-Théniers pour les entraînements des sapeurs-pompiers du SDIS**

Le **21 décembre 2023 à 11h00**, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

|  |    |
|--|----|
| Nombre de membres du Conseil Syndical                        |    |
| Légal : .....  | 40 |
| Désignés : .....   | 30 |
| (dont 10 délégués avec voix double soit un total de 40 voix) |    |
| Présents : .....   | 14 |
| Visio : .....  | 0  |
| Votants : .....  | 31 |
| Procuration.....   | 8  |
| Date de la convocation :<br>14 décembre 2023                 |    |

**Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Caroline JOUSSEMET, Emmanuel DELMOTTE, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;  
Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;  
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;  
Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

**Membres suppléants :**

Daniel LEBLAY – Elizabeth DEBORDE

**Procurations :**

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET - Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI  
Fabrice MORENON à Christophe FONCK- Gilbert HUGUES à Patrick PEIRETTI  
Françoise THOMEL à Marc OCCELLI - Xavier WIIK à Jean LEONETTI  
Marie-Louise GOURDON à Roland RAIBAUDI – Gilbert HUGHES à Catherine LANZA

**Membres excusés :**

Joseph CESARO - Christophe ULIVIERI - Denise LAURENT - Jean-Marc DELIA - Khéra BADAOUY - Pierre CORPORANDY  
François WYSZKOWSKI - Françoise BRUNETEAUX - Bernard ALENDA,

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Afin de parfaire leur connaissance et leur maîtrise lors des interventions et de valider ainsi des unités de valeur indispensables à leur formation, les sapeurs-pompiers souhaitent bénéficier pour des entraînements de la mise à disposition de la déchèterie gérée par UNIVALOM et située Route des Grandes Alpes à Puget-Théniers.

Les sapeurs-pompiers pourront ainsi s'entraîner dans le cadre d'une mise en situation professionnelle sur différentes manœuvres telles que :

- Des manœuvres de protection des biens et de l'environnement (PBE) ;
- Des manœuvres de type incendie (sans mise à feu, avec générateur de fumées) ;
- Des secours à personnes.

Une convention encadrant à la fois les obligations des sapeurs-pompiers et celles d'UNIVALOM a donc été rédigée.

Cette convention est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Oùï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à signer ladite convention

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI

